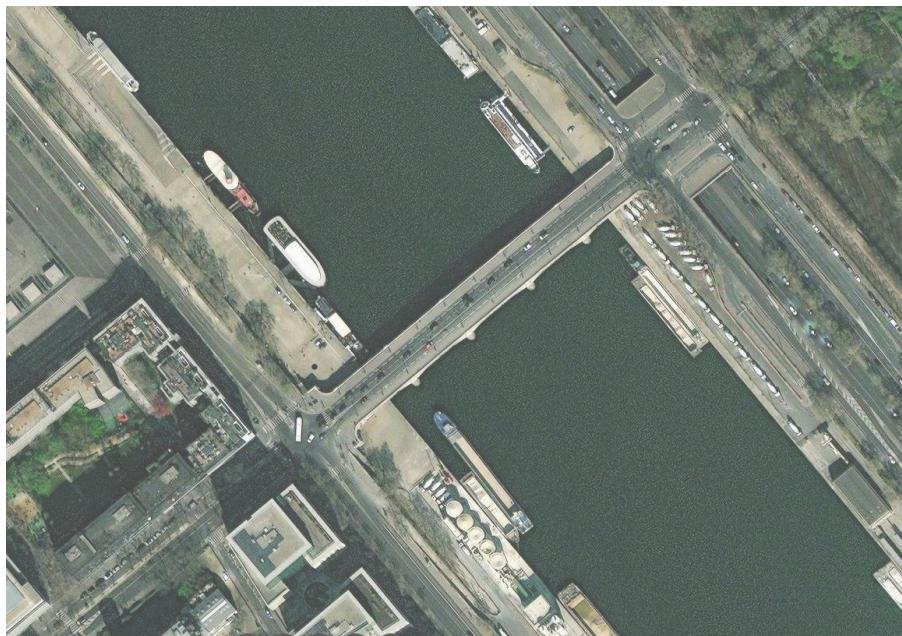


# Port de La Gare

Emplacement pour établissement flottant  
de 38.50 m maximum sans activité de navigation

## I) Environnement du site et localisation



À proximité immédiate de la Bibliothèque François Mitterrand, le port de la Gare est un vaste espace ouvert s'étendant sur une longueur de 730 m entre le pont de Tolbiac et le pont de Bercy. Il est surplombé par le quai Panhard et Levassor, ouvert à la circulation des véhicules et l'amont par le pont de Tolbiac. Le plan d'eau est occupé par des établissements flottants à vocation culturelle et de loisirs et notamment la piscine Joséphine Baker. Le port dispose également d'un poste d'escale pour les bateaux à passagers. L'emplacement concerné est situé sur une portion de quai moins haut que l'ensemble du port, mais doté d'un pavage traditionnel, et à proximité immédiate du pont de Tolbiac, dont les arches sont également basses.

## **II) Généralités**

### A/ Calendrier prévisionnel :

- Emplacement actuellement occupé
- Période d'attribution de l'emplacement : **T2 2026**
- Mise à disposition de l'emplacement : Juin 2026

### B/ Dimensions de l'emplacement

**Plan d'eau** d'environ 385 m<sup>2</sup> se décomposant comme suit :

- Longueur : 38.50m
- Largeur : 10m

**Terre-plein partagé** d'environ 226 m<sup>2</sup> qui doit rester libre de toute occupation, à l'exception des dispositifs d'accès au bateau et d'amarrage. Ce terre-plein comprend une bande bord à quai de 5.6m de large et un local poubelle de 10m<sup>2</sup>

Le Titulaire est informé que le quai est plus fréquemment inondé du fait de la cote NGF 29,2 à cet emplacement.

Le Titulaire est informé qu'une conduite de gaz est présente sur le port telle que matérialisée dans le plan.

### C/ Destination de l'emplacement

Destination générale du site :

- Le site mis à disposition est affecté à l'accueil d'un établissement flottant sans installation saisonnière possible sur le terre-plein.

### D/ Accès

**Accès routier** : Par Pont de Tolbiac, rive gauche

**Accès transports en commun** : RER ligne C (Station Bibliothèque François Mitterrand) et Métro ligne 6 (Station Quai de la Gare)

Autobus

Piste cyclable Ivry-Paris

**Coordonnées GPS :**

Port de la Gare, 75013 Paris  
1 Quai François Mauriac

**Latitude** : 48.83395 | **Longitude** : 2.377569

## E/ Règlementations particulières

- Le Cahier des Prescriptions Architecturales, Paysagères et Environnementales des berges de Seine dans Paris (2022)
- Charte des usages Bercy-Gare
- Le Règlement Local de Publicité dans Paris
- Règlement particulier de police de l'itinéraire Seine-Yonne  
<https://www.vnf.fr/vnf/publicationss/rppi-02-seine-yonne/>
- Le PLU de Paris et les servitudes, dont le PPRI 75

## III) Particularité du site

### A / Cadrage des aménagements autorisés :

Conformément au **Cahier de Prescriptions des Berges de Seine dans Paris**, l'établissement flottant devra respecter les orientations relatives à la séquence paysagère n°2 "Le Paris moderne", et de manière plus précise :

- L'établissement flottant pourra être de type B indicé 2 (cf. Annexe 5).

Par dérogation au CPAPE, l'écart entre l'établissement flottant et le bord à quai sera au minimum de 2 m pour s'adapter à l'altimétrie du site et s'insérer dans le site, notamment par rapport au pont de Tolbiac.

Le dispositif d'amarrage et les passerelles devront être décrites ; ces dernières devront se présenter perpendiculairement au quai.

Les emprises du terre-plein et du plan d'eau se situent en zone urbaine verte (ZUV) du PLU<sup>b</sup> de Pariset dans le périmètre de 500 m de protection de plusieurs monuments historiques. A ce titre, les projets sont soumis à l'accord de l'Architecte des bâtiments de France.

Les emprises sont situées dans l'emprise du Plan de Prévention des Risques inondation de Paris ; à ce titre seront vérifiées le respect de l'écoulement des eaux sur le plan d'eau et le terre-plein, ainsi que l'adéquation de l'amarrage et des mesures de sécurisation de l'installation lors des épisodes de crue.

### B / Orientations architecturales et paysagères complémentaires

#### B-1 – L'établissement flottant

En raison de sa position très proche du pont de Tolbiac, la forme de l'établissement flottant devra s'adapter aux perspectives paysagères, et prendre en compte les préconisations suivantes, à savoir :

- Un type d'établissement flottant de type "péniche traditionnelle".
- Une hauteur limitée de l'établissement afin d'assurer une bonne insertion architecturale par rapport au niveau altimétrique du quai et à la présence du pont de Tolbiac ; la hauteur de la partie la plus haute sera limitée à 4,00 en tirant d'air.  
■ Une importante plage avant pour dégager le rapport aux arches et piles du pont ;

- Une plage arrière pour assurer la transition avec le ponton du CROUS.
- Le niveau de pont des plages avant et arrière ne devra pas excéder 3,00 m par rapport au niveau de fond de cale.
- Un couvrement léger et ouvert du pont principal, autorisé dans la limite de 50 % mais devant préserver des transparences et des vues sur la Seine et son environnement. Une terrasse pourra y être aménagée.

Par ailleurs, les passerelles ne devront pas dépasser sur le quai ; des adaptations sont à prévoir pour prendre en compte l'inondabilité fréquente du quai.

#### **IV) Descriptif Technique**

Le Titulaire assurera l'entretien et le nettoyage des lieux mis à sa disposition et de leurs abords.

Le site est remis en l'état et comprend :

- Une promenade en bord à quai ;

#### **A/ Terre-plein**

- Niveau moyen du terre-plein : 29.2 NGF
- La cote du point le plus bas : 28.55 NGF
- Niveau de la Retenue Normale : 26.72 NGF au pont d'Austerlitz
- Niveau Plus Hautes Eaux Navigables : 30.37 NGF au pont de Tolbiac
- Niveau Plus Hautes Eaux Connues : 34.94 NGF au pont de Tolbiac

Collecte des ordures : Le ramassage des ordures ménagères est assuré par les services de la Ville de Paris. Un local poubelle est disponible sur site, commun avec l'amodiation voisine.

#### **B/ Plan d'eau**

Points d'amarrages existant sur le bassin :

- Voir annexe "Plan d'amarrage"

#### **C/ Réseaux**

Les réseaux existants :

- Alimentation en électricité
  - > Puissance disponible existante : Tarif Bleu (C5) 37 KVA
  - > Tout coût supplémentaire lié à une augmentation de cette puissance est à la charge du preneur
- Alimentation en eau et raccord assainissement

## **V) Tarification**

Redevance pour ce site :

- **Redevance fixe = 41 900 euros HT / an (valeur 2025)**  
+  
• **Proposition par le candidat d'une redevance sur chiffre d'affaires (1% minimum)**

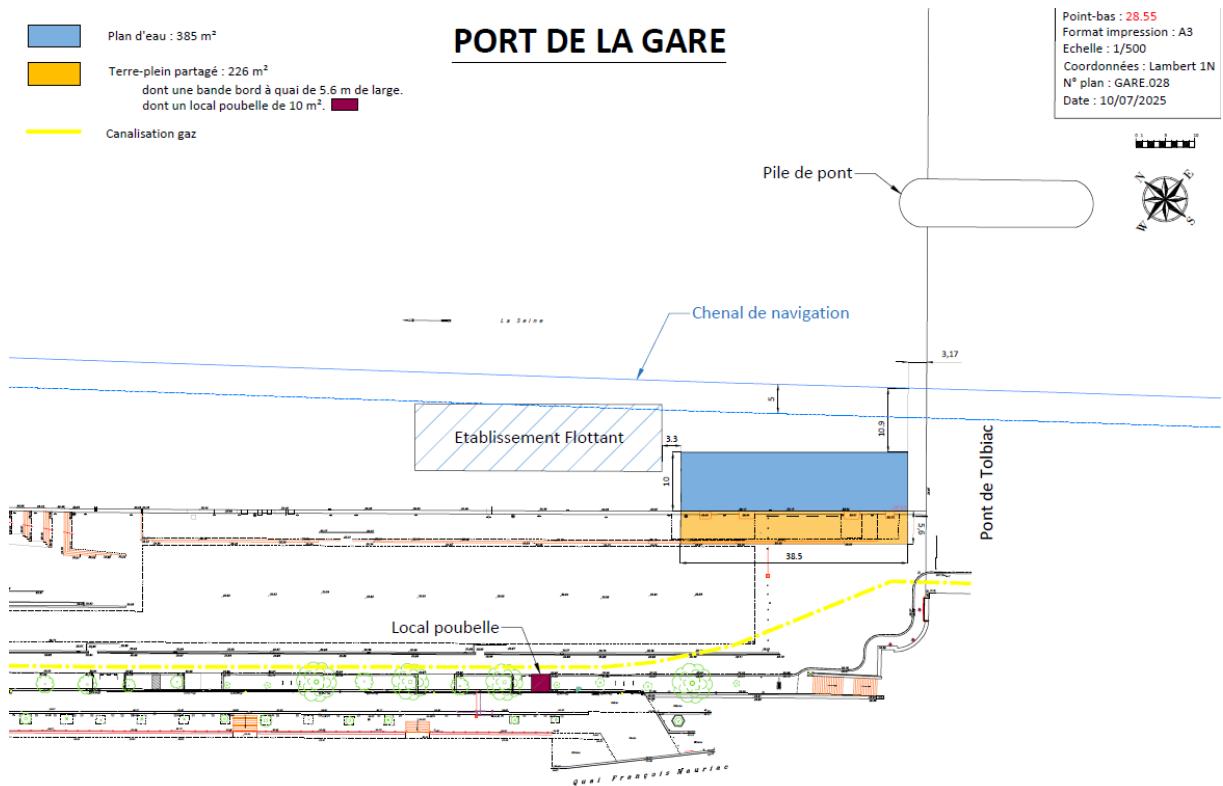
**Le candidat devra préciser dans son compte d'exploitation prévisionnel le chiffre d'affaires global réalisé sur ce site (titulaire et sous-occupant). Il devra également s'engager sur un chiffre d'affaires global minimum qui sera intégré dans la convention d'occupation temporaire et aura valeur contractuelle. Plus de précisions dans le règlement de consultation.**

# **ANNEXES**

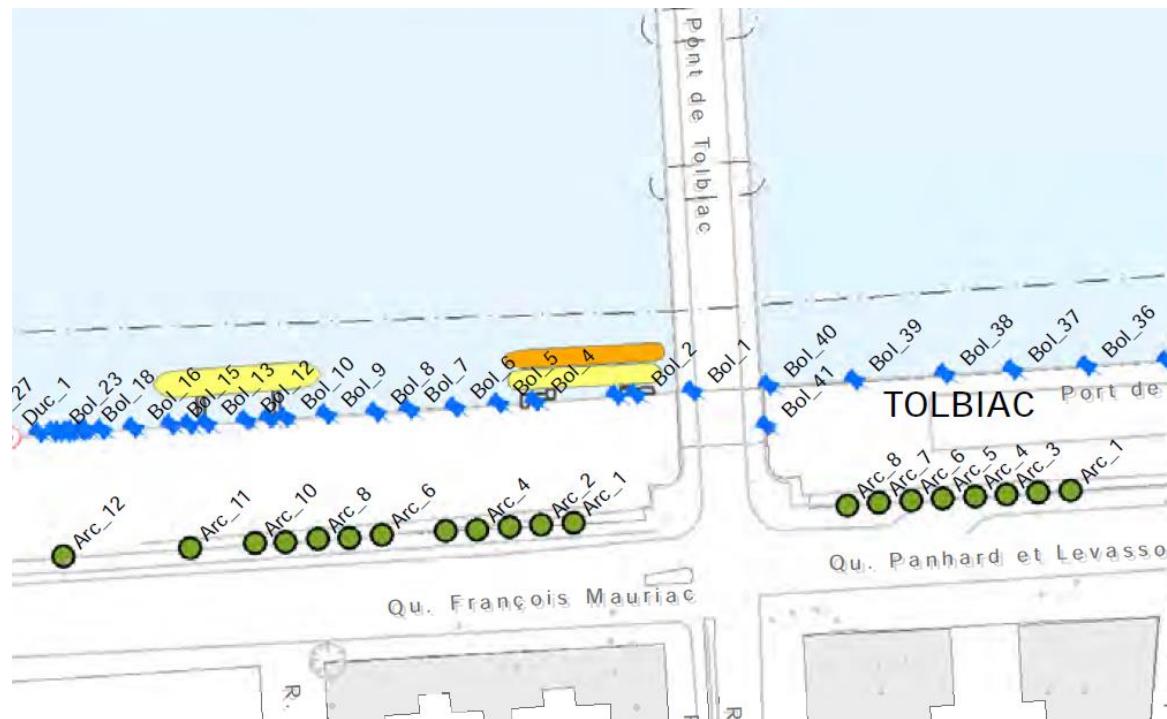
**Annexe 1 : Organisation générale du port (existant)**



## Annexe 2 : Plan de la future amodiation



### Annexe 3 : Plan des organes d'amarrage



#### Annexe 4 : Bathymétrie

